

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 27 août 2015 portant nomination de membres du conseil départemental de la Creuse auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Limousin

NOR : AFSS1530657A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Limousin;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 portant nomination de membres des conseils départementaux de la Creuse et de la Corrèze auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Limousin,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommé(e)s membres du conseil départemental de la Creuse auprès du conseil d'administration de l'URSSAF du Limousin :

Sur désignation de la CGPME

Mme BOURIQUET (Sandrine), en qualité de conseillère titulaire, représentante des travailleurs indépendants, en remplacement de M. JOLLY (Philippe).

M. ASTIER (Gérard), en qualité de conseiller suppléant, représentant des travailleurs indépendants.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 août 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET